

BALCON construction ou agrandissement

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

Déposer une déclaration préalable

***Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle) 13703*
- déclaration préalable (travaux sur autre construction) 13404*

Formulaire Cerfa / Cerfa téléchargeable sur www.service-public.fr

DP1 - Plan de situation du terrain / Plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)

DP2 - Plan de masse à l'échelle avec implantation du projet

Si construction d'un balcon

- Plan de masse avec implantation du balcon projeté

Si agrandissement d'un balcon existant

- Plan de masse avec implantation du balcon existant et son extension

DP4 - Plans cotés des façades (avant et après travaux)

DP7 - Photo en couleur de la façade concernée par les travaux (1 vue de près)

DP8 - Photo en couleur de la façade concernée par les travaux (1 vue de loin)

DP 11 - Descriptif des travaux en précisant les matériaux et des teintes utilisés

DP6 - Insertion paysagère du projet

Réglementation : distance – hauteur à respecter par rapport aux limites séparatives, par rapport aux voies

Veillez-vous référer au règlement du PLUiHD
(sur le site de Grand Chambéry / règlements secteur urbain)

Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

Liste donnée à titre d'information